

CHARTRE DES CLUBS OFFICIELS DE SUPPORTERS DU RFCL (matricule 4)

Article 1 : Nous, supporters, faisons de chaque rencontre sportive un moment privilégié, une fête, quelle que soit l'importance de l'enjeu.

Article 2 : Nous nous conformons aux règles et à l'éthique sportive, notamment en respectant le corps arbitral, les dirigeants, les joueurs ainsi que les autres supporters.

Article 3 : Nous nous refusons à mener toute action qui nuirait à notre propre sécurité, à celle d'autrui, à la bonne organisation d'un match ou d'un déplacement.

Article 4 : Nous respectons les consignes de sécurité ainsi que les personnes chargées de leur diffusion et de leur application : les stewards de notre club et ceux du club adverse.

Article 5 : Nous nous engageons à préserver les installations de toute dégradation afin de ne pas entraver la bonne progression du club et à respecter notre environnement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du stade.

Article 6 : Nous nous abstenons de tout comportement ou acte à caractère raciste, xénophobe ou discriminant.

Article 7 : Nous restons dignes dans la victoire comme dans la défaite et nous nous comportons en véritables ambassadeurs du club en veillant à respecter les principes repris ci-dessus.

Article 8 : Notre club officiel de supporters du RFCL sera toujours représenté par des personnes qui ne sont pas sous le coup d'une interdiction de stade. Lors des déplacements en car organisés par le club officiel de supporters, les tickets seront payés au comptant après production d'une liste des bénéficiaires lesquels ne seront pas sous le coup d'une interdiction de stade et le déplacement du car sera organisé de manière telle qu'en aucun cas des interdits de stade ne soient amenés dans le périmètre de sécurité autour du stade.

Article 9 : Nous veillerons à répondre aux invitations du club à participer à des workshops ou séances d'information.

Article 10 : Notamment en cas d'infractions à la loi football ou de poursuites disciplinaires, notre club officiel de supporters du RFCL acceptera les mesures arrêtées par la direction et veillera à ce qu'elles soient respectées. Aucune sanction ne sera prise avant une entrevue entre la direction du club et les représentants du club officiel de supporters.

**#FIERS
D'ÊTRE
LIÉGEOIS**

